



Communiqué 20 avril 2020

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a tenu une réunion le lundi 20 avril 2020, avec la participation des Secrétaires Généraux et des directeurs des établissements publics ainsi que des directeurs centraux des ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Énergie et des Mines, de l'Industrie et du commerce, et des Affaires Générales et de la Gouvernance. Cette réunion a été consacrée à faire le point sur les mesures entreprises par les services concernés sur la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle depuis l'entrée en vigueur de la situation d'urgence sanitaire, et pour s'informer sur les mesures entreprise en préparation du mois du Ramadan, notamment concernant la disponibilité des biens et produits les plus consommés durant ce mois sacré.

Ainsi, et sur la base des rapports établis par les différents départements ministériels, il a été fait état que les marchés sont normalement approvisionnés de tous les biens et produits, et que l'offre couvre largement les besoins estimés du mois du Ramadan et des mois suivants, ce qui permet de répondre à la demande de tous les biens et produits.

La commission a relevé que les prix de la majorité des produits sont stables par rapport aux semaines précédentes, ainsi que par rapport à la même période de l'année écoulée.

Au niveau du contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, les administrations chargées du contrôle poursuivent leurs actions, aussi bien au niveau de l'importation que sur le marché local. Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales durant la période du 1^{er} au 19 avril 2020 ont concerné environ 25.000 points de vente en gros et au détail et des entrepôts de stockage. Elles ont conduit à la constatation de 370 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires. Ces infractions sont ventilées en 274 pour défaut d'affichage des prix, 54 pour non présentation de factures, 23 pour hausses illicites de prix réglementés, 6 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, en plus de 13 autres infractions diverses. Les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 164 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises.

La commission interministérielle poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.